

Aux pharmaciens et pharmaciennes de l'Ontario

Automne 2007

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'automne 2007 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa neuvième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez d'offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-511-4666** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

MISE À JOUR DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS (LDM) DES SSNA POUR L'AUTOMNE 2007

Les mises à jour de la LDM pour l'automne 2007 comportent les ajouts et remplacements de numéros d'identification de médicaments (NIM), des médicaments à usage restreint, des médicaments retirés du marché canadien et des médicaments dont la fabrication sera arrêtée à compter du 1^{er} octobre 2007. Les copies de ces mises à jour sont annexées à ce bulletin.

La version électronique la plus récente de la LDM complète des SSNA reflète ces mises à jour. Vous pouvez consulter le site Web à l'adresse URL suivante :

www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/nihb-ssna_f.html#drug-med

Si vous avez des questions, veuillez contacter le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

SUPPRESSION DU MESSAGE D'AVERTISSEMENT W82 LE BÉNÉFICIAIRE N'A PAS DONNÉ SON CONSENTEMENT

À compter du 12 octobre 2007, le message d'avertissement **W82 Le bénéficiaire n'a pas donné son**

consentement n'apparaîtra plus sur les *Relevés des demandes de paiement de la pharmacie* des SSNA. Le message équivalent de l'Association pharmaceutique canadienne (APC) **HH Le bénéficiaire n'a pas donné son consentement** n'apparaîtra plus lors de la soumission de la demande de paiement au Point de service (PDS). La suppression de ce message n'affectera en rien les règlements des demandes de paiement.

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements au sujet de la suppression des messages d'avertissement W82 et HH, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

PASSAGE AUX FRAIS PROFESSIONNELS POUR LES MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE (MVL)

À compter du 1^{er} septembre 2007, les SSNA de la région de l'Ontario ont passé les frais de majoration de 50% à des frais professionnels de 5.00\$ par ordonnance de MVL. Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements au sujet de ce changement, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

RAPPELS SUR LE PROGRAMME DES SSNA

RÉSILIATION DES ACCORDS ENTRE FCH ET LA PHARMACIE

Les pharmaciens des SSNA devraient savoir que, faisant partie d'un processus administratif habituel, une révision de tous les accords entre FCH et la pharmacie est faite. En conséquence, il se peut que certains accords entre FCH et la pharmacie soient résiliés par FCH au nom du programme. Les pharmaciens concernés seront notifiés par écrit 90 jours avant la résiliation des accords entre FCH et la pharmacie.

Si vous souhaitez avoir de plus amples renseignements au sujet du processus de résiliation, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

QUANTITÉS LIMITÉES POUR LES ARTICLES D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL ET DE FOURNITURES MÉDICALES (ÉMFM)

Tous les articles d'ÉMFM, avec ou sans autorisation préalable, ayant une quantité annuelle limitée, ne peuvent être fournis et réclamés que tous les trois mois. Cela

permet d'assurer que les services fournis reflètent les changements de condition des bénéficiaires.

Pour de plus amples renseignements sur la soumission des demandes de paiement, avec une autorisation préalable, veuillez vous référer à votre trousse *Renseignements pour le fournisseur* d'ÉMFM des SSNA.

Vous pouvez télécharger la version actuelle de la trousse *Renseignements pour le pharmacien concernant les médicaments et produits pharmaceutiques* des SSNA à partir du site Web des SSNA :

www.santecanada.gc.ca/ssna

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, vous pouvez vous adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-511-4666**.